

Annie GENEVARD, maire de Morteau, candidate au Sénat :

« Le maintien et la réorganisation des services publics est un défi à relever... Dans la réforme des collectivités locales, le Sénat aura un rôle primordial à jouer. »
A la veille du scrutin, le maire de Morteau répond à 5 questions de RSHD :

1/ Le Sénat permet-il d'agir ?

Bien sûr ! Le Sénat est une chambre de plein exercice qui participe à part entière à la rédaction des lois et au contrôle de l'action gouvernementale. Chaque sénateur peut amender les textes qui lui sont soumis pour les ajuster ou les améliorer en relayant les préoccupations de ses concitoyens, dans le sens de l'intérêt général et dans un climat souvent plus serein qu'à l'Assemblée nationale. Il est à noter que les textes relatifs aux collectivités territoriales sont examinés d'abord par le Sénat dont il est le représentant privilégié

- 8 -

2/ Deux ou trois priorités de politique générale et locale

∞ Je souhaiterais m'impliquer dans la nécessaire réforme des collectivités territoriales, sur le volet de la fiscalité, en particulier, pour laquelle il est nécessaire qu'elles puissent retrouver une plus grande autonomie, comme le demande Jacques Pélissard, président de l'Association des Maires de France.

∞ Le maintien et la réorganisation des services au public est également un défi à relever. Comment concilier économies de fonctionnement et efficacité dans un bon équilibre territorial ? C'est un sujet difficile mais passionnant.

Ces sujets -les ressources des collectivités et les services au public, la simplification administrative- sont ceux que les maires abordent le plus souvent dans les échanges que je peux avoir avec eux durant cette campagne. Je souhaite rendre compte de ces préoccupations et participer activement à l'élaboration de solutions concrètes et équilibrées.

∞ Forte de l'expérience qui est la mienne en matière économique, j'ai vraiment pris conscience de la nécessité impérieuse de travailler à reconquérir l'attractivité de notre pays pour les entreprises, avec une déclinaison locale particulière pour le Pays de Montbéliard ou encore la zone frontalière, par exemple. Je m'attacherai aussi à répondre aux demandes de nos agriculteurs dont l'organisation est exemplaire dans notre département.

∞ Pour notre région, j'aimerais apporter ma contribution à l'amélioration des voies de communication : nationale 57, liaisons au réseau autoroutier ou à la ligne Grande vitesse. Ce sont des questions qui ont un impact fort sur le développement de notre département. De façon générale, si je suis élue, je veux, par des rencontres régulières avec les élus, me tenir précisément informée de tout ce qui les préoccupe. Les sénateurs sont les élus des élus. C'est une belle responsabilité.

3/ Faut-il réformer le Sénat ?

Il peut paraître présomptueux de répondre à cette question, alors même que

je souhaite en être membre ! Sans doute, toute institution humaine, quelle qu'elle soit, est appelée à évoluer à un moment ou à un autre de son histoire. Du reste, le Sénat a connu depuis 2003 des évolutions notables : réduction de la durée du mandat, abaissement de l'âge minimum requis pour être élu, modification du scrutin pour tenir compte de l'évolution démographique. Sans doute, reste-t-il des progrès à faire en matière de parité : 60 femmes sur 331 sénateurs, c'est encore bien peu ! Mais il est, à mon sens, une fonction très précieuse qui doit être conservée au Sénat, celle de représenter et de faire exister au niveau national tous les territoires, même les moins peuplés, c'est-à-dire les territoires ruraux, et ce d'autant que le redécoupage des circonscriptions législatives amènera à l'Assemblée nationale davantage de représentants urbains. D'où la nécessité de maintenir au Sénat la représentativité de tous les territoires. Dans le Doubs, sur 1500 grands électeurs, plus de 900 sont issus de communes de moins de 3500 habitants. Le Sénat est la Chambre de tous les territoires et cette caractéristique originale doit lui être conservée.

- 9 -

4/ Quel rôle pour le Sénat dans la réforme des collectivités locales ?

Il est très probable qu'une réforme des collectivités locales sera engagée. Tout le monde s'accorde à admettre que notre « millefeuille » français doit être toiletté. Ce ne sera pas simple, mais le courage politique du Président de la République ne peut être mis en doute. Dans cette réforme, le Sénat aura évidemment un rôle primordial à jouer. C'est à lui que reviendrait le premier examen de ce texte, comme je l'ai dit plus haut. Et la réflexion est déjà bien engagée dans cette assemblée, j'en veux pour preuve la croisade du président Poncelet dans les régions, en 2005 et 2006, dans le cadre des Etats généraux des Elus locaux dont la 19^{ème} étape a eu lieu à Besançon, le 27 janvier 2006, sur le thème « *Quelle intercommunalité, demain ?* » et qui a été préparée par une large enquête sur le point de vue des maires. Si j'étais élue, je prendrais évidemment une part active à ce débat qui me passionne.

5/ Que pensez-vous de l'édition par le Sénat de tables nominatives des débats ?

En démocratie, la moindre des choses est évidemment que les élus rendent compte à leurs mandants de l'activité qui est la leur. Cela doit se pratiquer à tous les niveaux, de la commune avec les bulletins municipaux au niveau national et même européen. Les tables annuelles du Sénat sont une façon de faire. Avec Internet et les technologies modernes d'information, le suivi du travail parlementaire est possible au quotidien et c'est bien normal, à l'Assemblée nationale, comme au Sénat. Je suis évidemment tout à fait favorable à cette transparence que je pratique dans mes mandats actuels, de façon naturelle.